

[Accueil](#)

[Actualités](#)

Conseils citoyens de quartier : participez !



Conseils citoyens de quartier : participez !

07/01/2021

[ACTUS-ASSOACTUS-PROXIMITÉ](#)

Le conseil municipal du 15 octobre, a officialisé la mise en place des conseils citoyens de quartier. Avec eux, un vent nouveau de proximité et de démocratie participative souffle à Lorient.

"Je suis très heureux de la mise en oeuvre de ces conseils citoyens de quartier, indique le maire Fabrice Loher. Nous souhaitons une organisation structurée, qui fonctionne tout au long de l'année. Cela permettra d'échanger plus régulièrement et de renforcer la relation entre la municipalité et la population, qui sera davantage impliquée dans la vie de la ville et de ses projets".

Participation, dialogue, citoyenneté, voilà quelques mots clés de cette nouvelle démarche initiée pour vous et qui s'écrira avec vous ! On vous explique tout ci-dessous.

Un conseil citoyen de quartier, qu'est-ce que c'est ?

Un conseil citoyen de quartier est un lieu d'échange entre les habitants d'un quartier et les représentants de la municipalité. À Lorient, Cécile Besnard et Stéphane Daniel sont les deux adjoints au maire nouvellement délégués à la vie des quartiers et de la démocratie participative. Ils ont à cœur de créer ces nouveaux lieux de démocratie participative et de vous rencontrer pour construire, avec vous, votre quotidien de demain.

Quel est son rôle ?

Le conseil citoyen de quartier permet à chacun de prendre part à la vie de la cité, de permettre une meilleure prise en compte des réalités de chaque quartier dans le processus de décision municipale, de faire émerger des points de vue. Les sujets sont variés et nombreux : végétalisation, déplacements doux, vitesse automobile, stationnements, animations de quartier...

S'investir dans des projets pour le quartier, participer à des ateliers thématiques avec d'autres riverains, à des balades sur le terrain...c'est tout cela qui constitue la richesse de ces conseils citoyens de quartier, chacun étant également doté d'un budget participatif, élaboré en fonction des projets.

Cinq conseils citoyens de quartier à Lorient

Le conseil municipal a approuvé la création de cinq conseils citoyens de quartier. Ils seront composés de 35 membres maximum, tirés au sort parmi celles et ceux ayant fait acte de candidature, répartis en deux groupes : le groupe des habitants (25 membres maximum) et celui des associations, professionnels et acteurs socio-professionnels (10 membres maximum). Un large public est donc concerné !

Le mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

Les principes suivants seront respectés : la parité, l'équilibre entre les

générations, l'engagement volontaire et bénévole, une participation à un seul conseil citoyen de quartier.

Les conseils citoyens de quartier se réuniront au moins 2 fois par an, en plénière. Une de ces deux réunions sera publique.

Dans quel calendrier candidater ?

Les candidatures sont ouvertes dès à présent, jusqu'au 28 février prochain. Les personnes intéressées, qui doivent avoir au moins 16 ans, peuvent remplir le formulaire en ligne ou le document papier disponible à partir de novembre à l'accueil de la mairie, des centres sociaux, des médiathèques, de Lorient Asso.

Les conseils de quartier seront ensuite mis en place au 1^{er} trimestre 2021.

[Accédez aux cartes des secteurs et au formulaire de candidature](#)